



Abandon de poste pour un salarié en cdi

Par **ibah**, le **04/06/2014** à **15:19**

je suis actuellement en cdi et je veux changer d'orientation .Si je fais un abandon de poste qu'est ce que je risque en attendant de trouver ma voie et puis je aussi beneficier d' un chomage entre temps .merci

Par **Lag0**, le **04/06/2014** à **15:21**

Bonjour,
En abandon de poste, vous êtes toujours sous contrat et rien n'oblige l'employeur à vous licencier. Vous ne pouvez alors ni toucher le chômage, ni reprendre un autre emploi (du moins si votre contrat actuel est à temps plein).